

**AVIS PUBLIC
DU DÉPÔT DE RÔLE D'ÉVALUATION
FONCIÈRE 2019, 2020 ET 2021 DU TERRITOIRE
NON ORGANISÉ DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité Régionale de Comté de Bonaventure que:

- 1.- Le rôle d'évaluation du Territoire Non Organisé de la Municipalité Régionale de Comté de Bonaventure qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 a été déposé à mon bureau situé au 51, rue Notre-Dame, New Carlisle, le 14 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'affaires régulières.
- 2.- Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi.
- 3.- Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:
 - 3.1 Etre déposée à l'endroit ou être envoyée par courrier avant le 1^{er} mai 2019 au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Bonaventure, 54, rue Notre-Dame, New Carlisle (QC) G0C 1Z0;
 - 3.2 Etre faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-haut indiqué à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée;
 - 3.3 Etre accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2014-07 de la Municipalité Régionale de Comté de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.
- 4.- Pour obtenir plus de renseignement concernant le dépôt d'une demande de révision, communiquez avec la Direction générale au 418-752-6601 poste 123.

Donné à New Carlisle ce 14 septembre 2018



Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière